

# Accord de Mobilité + Plan de restructuration

Le 01 décembre 2016 les élus UNSA au CE ont reçu une convocation pour deux CE extraordinaires qui se déroulerons le 08 décembre. Vos élus UNSA seront informés et consultés sur la mise en place d'un nouveau plan de restructuration. S'agit-il d'un PSE ? Nous en serons plus le 08.

Après la mise en place d'un NPO qui s'avèrent être un vrai échec, voilà que la Direction arrive avec un nouveau projet.

Contrairement à ce que dit la CGT ECR et FO ECR, nous n'avons pas décidé ou signé le NPO, comme nous n'avons pas choisi ce nouveau plan de restructuration, nous avons tous simplement signé un accord de mobilité qui accompagne très favorablement l'ensemble des salariés, afin d'éviter un PSE (PLAN DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI).

De quoi aurais bénéficié les salariés si un PSE aurait été déclenché ?

L'indemnité est égale à 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté + 2/15 de mois pour chaque année au-delà de 10 ans. Si on prend l'exemple d'un salarié rémunéré 1 800 € par mois, licencié après 10 ans d'ancienneté, l'indemnité légale s'élève à  $(1/5 \times 1 \ 800 \in \times 10) + (2/15 \times 1 \ 800 \in \times 10) = 3840 \in \times 10$ 

Or l'accord de mobilité accorde un congé de reclassement de 12 mois+1000 €/ année d'ancienneté en cas de refus de mobilité.

Pour ceux qui ont accepté la mobilité, de nombreuses mesures sont en place notamment la prise en charge du déménagement, les trajets en indemnité kilométriques, prise en charge d'un loyer si double résidence, prime de 1000 ou 2000 € en fonction de l'éloignement de l'agence plus une prime A et K etc...

Pourquoi la Direction veut revenir sur l'accord de mobilité signé par l'UNSA ECR, la CFDT ECR et la CFTC ECR ?

Par ce que nous avons signé et validé "un accord en béton" qui est très favorable à l'ensemble des salariés.

Si l'accord de mobilité était aussi compromis que ce que prétendent la CGT ECR et FO ECR, leurs élus n'iraient pas réclamer les mesures d'accompagnement et nous interpelleraient pas pour qu'on demande à la Direction que les primes soient nettes d'impôts.

Ils regrettent de ne pas avoir signé l'accord de mobilité, alors pour ce racheter face à la direction maintenant ils signent





tous ce qui bouge et vienne nous faire les yeux doux pour qu'on les suive, car ils ne sont pas majoritaires et ont besoin de nous pour faire valider un accord !!!!

#### A savoir

Même si la Direction envisage un nouveau projet, elle ne peut pas suspendre d'elle-même l'accord de mobilité sans nous soumettre un avenant et qu'il soit signé par les OS signataires du précédent accord.

#### L'accord de mobilité va empêcher, au pire retarder, un éventuel PSE car il stipule :

« 3.4. Mise en œuvre : dès lors que la Société envisagera l'application du présent accord dans le cadre d'une éventuelle adaptation du NPO, elle consultera, préalablement et conformément aux dispositions légales en vigueur, les instances compétentes. En particulier, si pendant le délai d'application du présent accord l'adaptation du NPO conduit à la fermeture d'une agence ou au transfert d'une partie de son effectif, la Direction de l'entreprise réunira les Organisations syndicales signataires afin de déterminer l'opportunité d'un aménagement par voie d'avenant aux dispositions du présent accord. »

#### A savoir

#### Si La Direction décide de négocier un accord pour le PSE

L'entreprise peut décider soit en amont de la procédure d'information/consultation du CE soit au moment de la première réunion d'ouvrir une négociation collective portant sur son projet de licenciement.

L'accord doit être signé à la majorité absolue (50 %) des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise. Donc avec la CGT ECR et FO ECR elle n'obtiendront rien quoi qu'il arrive.

#### A savoir

## L'accord de mobilité stipule :

**« 3.4. Mise en œuvre :** de même, si pendant le délai d'application du présent accord, un nouveau projet de fermeture d'agence ou de transfert partiel d'une partie des effectifs d'une agence est envisagée, au-delà du respect des consultations obligatoires, l'entreprise s'engage à ouvrir des négociations avec les organisations syndicales signataires afin, là encore, de déterminer l'opportunité d'un aménagement par voie d'avenant aux dispositions du présent accord. Les mesures négociées dans cet avenant ne pourront être inférieures aux mesures négociées dans le présent accord. »

Pour tout accord concernant, de près ou de loin, une nouvelle restructuration nous refuserons de négocier avec la direction si la CGT ECR et FO ECR sont invités. Nous demanderons à la direction d'organiser des bilatérales avec les OS signataires de l'accord de mobilité à savoir l'UNSA ECR, la CFDT ECR et la CFTC ECR !!!

D'après la direction la région qui sera le plus impactée est l'ouest, bizarrement c'est la région de France ou FO ECR et la CGT ECR sont les plus représentées.





N'ont-ils pas laissé des plumes avec leurs appels à la mobilisation inutile et hypocrite durant le printemps 2016 ????

Le comble c'est qu'ils ne pourront même pas défendre en personne les intérêts des membres de leurs agences, car ils n'ont pas signé l'accord de mobilité.

Mais contrairement à eux, l'UNSA défend chaque salarié même leurs propres adhérents s'il le faut !!!

### **FORCE & HONNEUR !!!**

# Pour en savoir plus!

Vos Délégués Syndicaux UNSA M. TBATOU Rafik M. BENISID Samer

unsa.ecr@gmail.com samer.benisid@deutschebahn.com

Retrouvez cette information, et les plus anciennes, sur <u>unsaferroviairebfc.fr</u> page ECR









plus qu'un syndicat...



